

CÔTE-D'OR EMPLOI

Intermittent du spectacle : une voie qui porte encore

RÉGION



■ Les intermittents bénéficient d'un statut particulier : des indemnités permettent de combler les trous de salaires lorsqu'il n'y a pas de spectacles à produire. Photo d'illustration Jean-Yves ROUILLE

Rédaction de Côte-d'Or
7 boulevard Chanoine-Kir
21000 Dijon

Téléphone
Rédaction : 03.80.42.42.42

Mail
redaction21@lebienpublic.fr

Web
www.bienpublic.com

Facebook
https://www.facebook.com/
BienPublic21

Jeudi à Longvic, Culture Action Bourgogne-Franche-Comté organise des rencontres sur l'intermittence. L'occasion de décoder les rouages d'une filière mal connue du grand public avec Raphaël Folcher, membre de l'association.

En 2014, les intermittents se faisaient entendre en refusant la réforme de leur régime d'indemnisation chômage.

Où en est-on quatre ans plus tard ?
« En 2014, le combat était rude, oui. Mais en 2016, de nouvelles réformes sont passées par décrets et celles-ci sont plutôt favorables aux métiers de l'intermittence. La manière de calculer les heures qui ouvrent aux droits a été simplifiée et certaines conditions d'accès au statut d'intermittent du spectacle ont été assouplies. Ces dix dernières années, il y a surtout eu une vraie professionnalisation et une structuration du secteur : les missions sont définies de façon plus claire et, il faut le dire, les contrats sont rédigés de façon plus légale... Cela va plutôt dans le bon sens, même s'il y a encore toujours des revendications et des possibilités d'amélioration de la profession. »

Beaucoup associent intermittence et travail précaire : est-ce une réalité ?

« Être intermittent, c'est un peu être saisonnier. Localement, il y a un vrai boom d'emploi l'été, avec, notam-

ment, les festivals. Le reste de l'année, les intermittents peuvent travailler quatre jours et être en recherche de job pendant deux mois : ça reste donc précaire. En termes de salaires, ils ne gagnent pas non plus des mille et des cents, et ils ne payent pas d'impôt sur la fortune ! (*) »

Régisseur, éclairagiste, artiste : s'agit-il de métiers qui attirent dans notre région ?

« Oui, assez. En Bourgogne-Franche-Comté, les derniers chiffres connus font état de 15 000 professionnels du secteur, dont 4 300 techniciens ou artistes du spectacle. Ce chiffre a grimpé de 6 % en cinq ans. Encore aujourd'hui, beaucoup de jeunes nous font part de leur volonté d'accéder à cette branche. »

Justement, comment ouvrir la porte du monde des arts vivants ?

« Il y a deux voies possibles : entrer dans ce milieu par le biais d'une mission de service civique dans le milieu culturel ou alors faire des études dans ce domaine. D'ailleurs, à Dijon, l'institut Diderot délivre un master direction de projets ou établissements culturels qui forme aux métiers de la culture. »

Propos recueillis par Marie MORLOT

(*) Selon un rapport parlementaire publié en 2013, un intermittent gagne en moyenne 2 322 € brut par mois (2 590 € pour un technicien et 2 020 € pour un artiste).

« Le nombre d'intermittents a augmenté de 6 % en cinq ans dans la région. »

Raphaël Folcher, de l'association Culture Action



ZOOM

Des rencontres jeudi à Longvic

Les rencontres régionales d'information sur la formation professionnelle et le régime de l'intermittence se tiendront jeudi, de 10 à 17 heures, à l'Artdam de Longvic. Culture Action, Pôle Emploi cinéma et spectacle et l'Afdas (Assurance formation des activités du spectacle) feront le point sur la législation et répondront aux questions des intermittents et des employeurs.

NOTE Inscriptions par téléphone au 03.81.41.01.91 ou à inscription@culture-action.org